



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 17 octobre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) :
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1	Votants : 23	2

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : Mme ZUCCOLO Isabelle

DÉLIBÉRATION N° 02024_52: Souscription d'un emprunt de 2 000 000 €

ENTENDU l'exposé de Madame SPRUTTA BOURGES relatif au recours à l'emprunt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2024;

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires

Considérant l'offre de prêt de la caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Brie-Picardie proposant un financement / Domiciliataire Crédit Agricole CIB selon les caractéristiques énoncées ci-après :

- Date de mise à disposition des fonds : 4 novembre 2024
- Date de remboursement final : 4 novembre 2044
- Frais de dossier : 0.10% soit 2000 €
- Amortissement du concours : Trimestriel linéaire
- Taux d'intérêts : taux fixe (base exact/360)
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Remboursements anticipés définitifs possibles moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité actuarielle selon conditions de marché et une indemnité forfaitaire de 1% du capital remboursé par anticipation
- Remboursements provisoires possibles moyennant le paiement d'intérêt d'attente (taux en cours – 70% de la moyenne des €STR)

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

21 OCT. 2024

ID : 077-217702158-20241017-02024_52-DE

Rejet
Crefaut

Considérant que le taux fixe sera déterminé selon les conditions de marché, l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à

Considérant que les conditions financières et l'engagement de la collectivité à signer la convention de crédit avec le Prêteur, seront arrêtées par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de ladite convention, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du domiciliataire Crédit Agricole CIB.

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale Agricole Mutuel de Brie-Picardie, un emprunt d'un montant de 2 000 000 € et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus ;

Autorise M. le Maire à signer la convention de crédit et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024



Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

